



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA DROME

Etude stratégique des filières agricoles drômoises

Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Janvier 2010

État des lieux de la production drômoise de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

1.	Introduction	2
2.	Les caractéristiques générales	2
	<input type="checkbox"/> Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales	2
	<input type="checkbox"/> Les plantes à parfum	3
	<input type="checkbox"/> Les plantes aromatiques	4
	<input type="checkbox"/> Les plantes médicinales	4
	<input type="checkbox"/> La production biologique	5
3.	Répartition géographique et profil des exploitations.....	5
	<input type="checkbox"/> Répartition géographique des surfaces de production.....	5
	<input type="checkbox"/> Profil des exploitations	7
	<input type="checkbox"/> Rôle de l'irrigation	7
4.	Les causes d'évolution des surfaces.....	7
	<input type="checkbox"/> Les problèmes sanitaires.....	7
	<input type="checkbox"/> Les causes climatiques.....	8
	<input type="checkbox"/> Conséquences sur les cultures et sur les exploitations.....	10
5.	Les produits.....	10
	<input type="checkbox"/> Les extraits.....	10
	<input type="checkbox"/> Les produits secs ou déshydratés.....	10
	<input type="checkbox"/> Les produits frais ou surgelés	11
	<input type="checkbox"/> Diversité des produits et des prix.....	11
6.	Les outils de transformation.....	11
7.	Les prix	11
	<input type="checkbox"/> Production conventionnelle	12
	<input type="checkbox"/> Production biologique.....	12
8.	Les exportations et importations.....	13
9.	Analyse économique	13
	<input type="checkbox"/> Production d'huile essentielle de lavandin	13
	Production conventionnelle.....	13
	Production biologique	13
	<input type="checkbox"/> Production d'huile essentielle de lavande	15
	<input type="checkbox"/> Conséquences pour les exploitations.....	15
10.	Les forces et les faiblesses de la filière.....	16
	<input type="checkbox"/> Les points forts.....	16
	<input type="checkbox"/> Les points faibles.....	16
11.	Les enjeux pour la filière	16
	<input type="checkbox"/> Enjeux pour la culture de la lavande et du lavandin.....	16
	<input type="checkbox"/> Enjeux pour la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales :	16

1. INTRODUCTION

Les productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et principalement de lavandin, de lavande et de thym, sont bien adaptées aux conditions pédo – climatiques des montagnes sèches du sud-est de la région Rhône – Alpes. Elles constituent une source importante de revenu pour de nombreuses exploitations de cette zone. Elles contribuent à maintenir, voire à développer des exploitations agricoles dans les zones difficiles, par les possibilités de diversification offertes. L'association de ces productions avec d'autres productions agricoles ou d'autres activités (distillation, vente à la ferme, agrotourisme) joue un rôle important dans l'installation des jeunes agriculteurs.

Ces productions sont vendues, pour une part très majoritaire, sur le marché mondial : elles subissent la concurrence directe des productions issues de pays à faible coût de main d'œuvre, mais elles contribuent en échange à l'équilibre de la balance du commerce extérieur français.

Très récemment incluses dans le règlement de la Politique Agricole Commune avec l'attribution de D.P.U. en 2009, les évolutions de ces cultures se sont fait sans attributions d'aides directes communautaires.

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ont été regroupées dans une même filière du fait de la nature générale de leur utilisation, majoritairement industriel et non alimentaire.

Cette filière de production se subdivise donc en 3 sous-ensembles, selon l'usage principal fait du produit issu de la culture de la plante concernée :

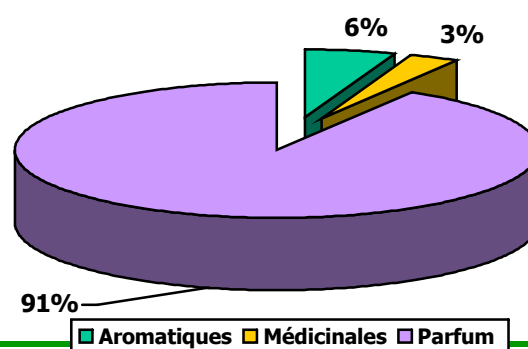
- Les plantes à parfum sont les plantes dont l'utilisation majoritaire du produit de la culture sera destinée à la production de parfums, ce qui ne concerne pas uniquement la parfumerie corporelle. Dans le cas du département de la Drôme, trois espèces sont concernées : la lavande, le lavandin et la sauge sclérée.
- Les plantes aromatiques sont les plantes dont l'utilisation majoritaire du produit de la culture sera destinée à un usage alimentaire, soit par le consommateur final, soit par l'industrie agro alimentaire. Les principales espèces concernées pour la Drôme seront le coriandre, le basilic, l'aneth, le persil, le thym, ...
- Les plantes médicinales sont les plantes dont l'utilisation majoritaire du produit de la culture sera destinée à la santé, humaine ou animale, en utilisation directe par le consommateur final ou pour la fabrication de médicaments homéopathiques, allopathiques, ou sous d'autres formes encore. Dans ce cas, la liste des plantes concernées est longue.

2. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Jusqu'en 2009, ces cultures ne faisaient pas partie des productions bénéficiant des aides européennes directes liées à culture. Les déclarations de surface les concernant n'étaient pas obligatoires. Aucune donnée statistique n'est donc disponible, hors le recensement général agricole de 2000. Les surfaces présentées pour 2009 sont issues des données collectées par le C.I.H.E.F., des déclarations des D.P.U. en 2009 et des estimations réalisées à partir des évolutions observées.

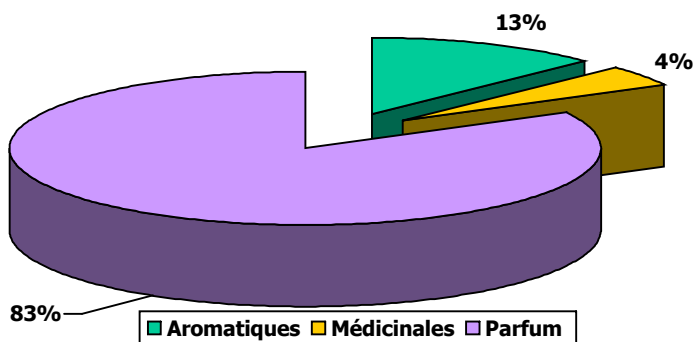
□ **Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales**

Pour le département de la Drôme, en 2000, le Recensement Général Agricole fait apparaître une surface totale de 6 684 ha, pour 975 producteurs. Les surfaces de plantes à parfum représentent plus de 90 % des surfaces. Avec près de 1 000 producteurs et 6 700 ha, la Drôme détient le quart des producteurs et le cinquième des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales de la France. La Drôme détient la deuxième place



en surface derrière les Alpes de Haute Provence et la première place en nombre de producteurs.

En 2009, Le nombre de producteurs est resté stable par rapport à 2000, avec 1 000 producteurs environ, dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations au niveau du département. Plus de 20 % des exploitations drômoises sont concernées par les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les surfaces ont légèrement diminué à 6 200 ha, mais la part des productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales a progressé de 2 à 3 % de la SAU, par la diminution globale de celle-ci.

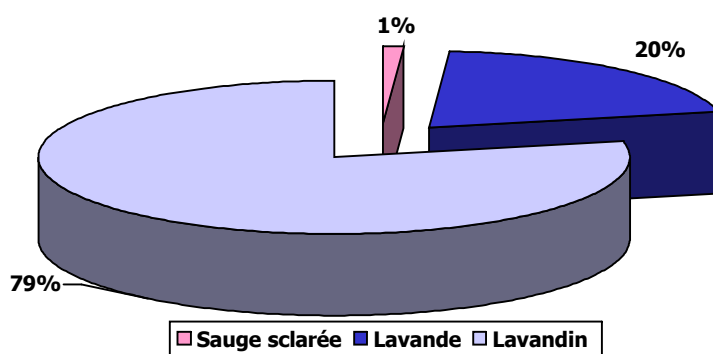


Le classement du département en surface et en nombre de producteurs reste le même qu'en 2000.

En 9 ans, les surfaces de plantes à parfum se sont réduites de 8 %, au profit principalement des surfaces de plantes aromatiques qui ont doublé, et des surfaces de plantes médicinales qui ont cru de 35 %.

□ **Les plantes à parfum**

Entre 2000 et 2009, les surfaces diminuent de 6 100 ha à 5 100 ha, soit une réduction de 15 %. Cette diminution couvre d'importantes fluctuations durant cette période, avec une diminution importante, suivie de plantations significatives depuis deux ans.

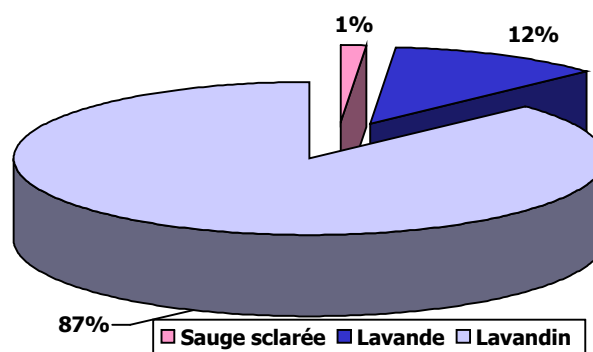


La répartition des surfaces a également évolué. En 2000, le lavandin représentait 80 % des surfaces de plantes à parfum et la lavande, 20 %.

En 2009, le lavandin représentait presque 90 % des surfaces de plantes à parfum, au détriment de la lavande. Les surfaces de lavandin sont constituées à 80 % de Grosso.

Les surfaces de lavande se sont réduites de moitié environ. Les problèmes de mortalités des cultures de lavande depuis 2003, aux causes multiples, sont à l'origine de cette forte diminution.

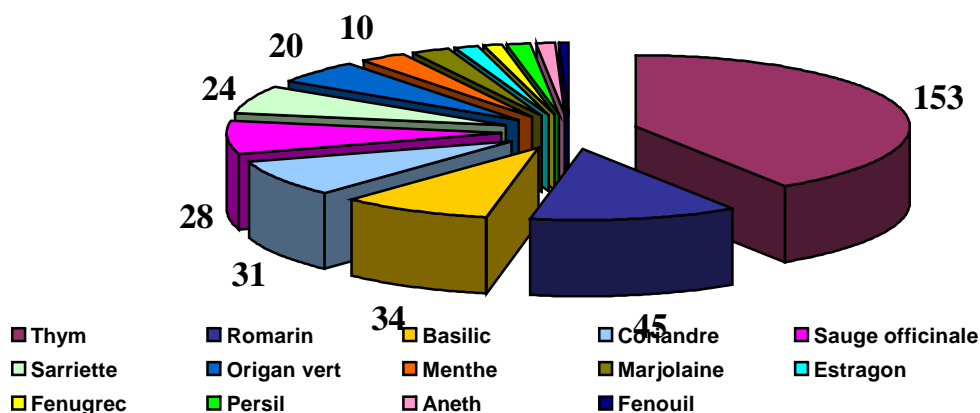
La surface de sauge sclarée est restée stable dans le département.



□ **Les plantes aromatiques**

En 2000, les plantes aromatiques représentaient 6 % des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales du département. Les différentes espèces concernées se répartissent les surfaces, avec une très nette prédominance du thym et du romarin.

La part destinée à la surgélation représente au minimum de 25 à 30 % des surfaces en culture, la destination d'une culture pouvant être multiple.



En 2009, la part de la surface de plantes aromatiques a doublé par rapport à 2000, avec une surface estimée à 800 ha.

Pour certaines espèces les progressions ont été très importantes :

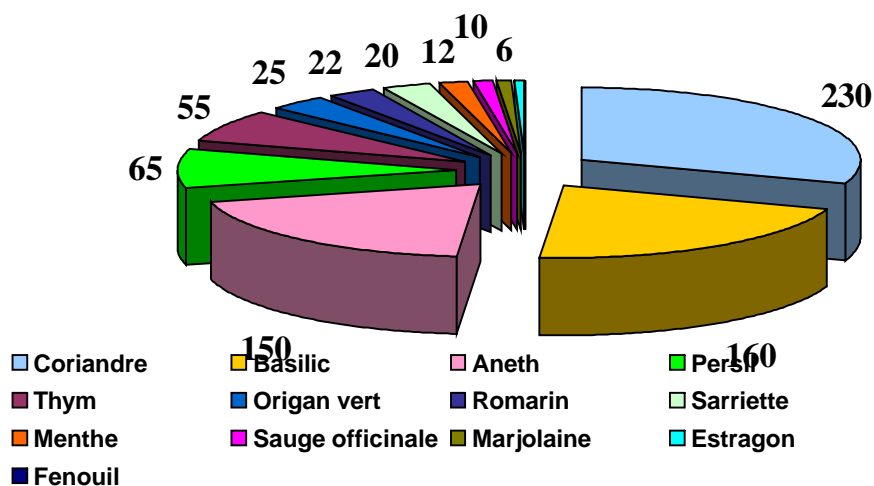
- Coriandre : 650 %
- Basilic : 370 %
- Aneth : 3 650 %
- Persil : 1 200 %
- Origan vert : 25 %
- Menthe : 20 %

Pour d'autres espèces, les surfaces ont diminué :

- Thym : 65 %
- Romarin : 50 %

La part destinée à la surgélation correspond à 75

% des surfaces, en très forte augmentation par rapport à 2000. Plus de 50 % des surfaces sont situés dans les plaines du sud-ouest (Vallée du Rhône et Tricastin). Pour les cultures de coriandre, basilic, aneth et persil, uniquement destinés à la surgélation, l'aspect de l'accès à l'irrigation est la condition nécessaire à la culture.



□ **Les plantes médicinales**

Entre 2000 et 2009, les surfaces de plantes médicinales ont cru de 35 %, à 270 ha. Il y a toujours une grande diversité d'espèces : plus de 26 ont été recensées, mais la liste n'est pas exhaustive et évolue en permanence au gré des demandes des acheteurs et des essais des producteurs.

Mélisse	Angélique	Camomille Romaine	Ginkgo Biloba
Echinacée	Valériane	Reine des Prés	Pavot de Californie
Hysope	Bourrache	Bleuet	Monarde
Millepertuis	Cataire	Artichaut Feuille	Mauve
Verveine	Tanaisie	Saponaire	Marrube

Calendula	Roses de Mai	Achillée Millefeuille	Consoude
Réglisse	Camomille Matricaire	Cassis	...

□ **La production biologique**

La production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en agriculture biologique est apparue dans la Drôme au début des années 1970, dans le cadre de l'installation en agriculture de producteurs n'étant d'origine rurale, pour développer des activités de production sur des surfaces limitées.

Les surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en agriculture biologique représentent 1456 ha, soit 23 % des surfaces départementales des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Les surfaces du département représentent plus de 35 % des surfaces nationales de plantes à parfum, aromatiques et médicinales biologiques.

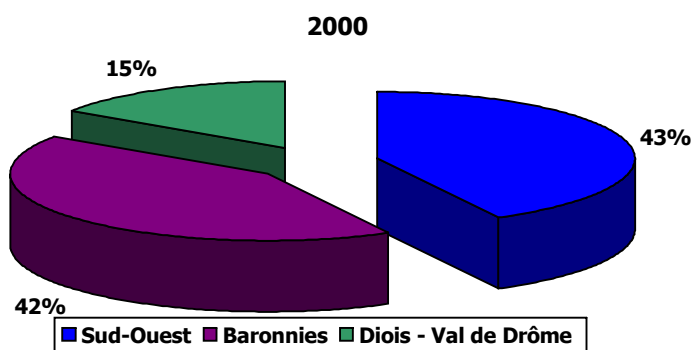
En 10 ans, les surfaces en agriculture biologiques ont été multipliées par 4.

Le département de la Drôme est le premier département en surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales biologiques et en pourcentage de la surface en agriculture biologique pour les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

La situation historique, puis la présence d'entreprises de transformation et de commercialisation et de structures techniques d'accompagnement des producteurs ont permis cette croissance des surfaces de production.

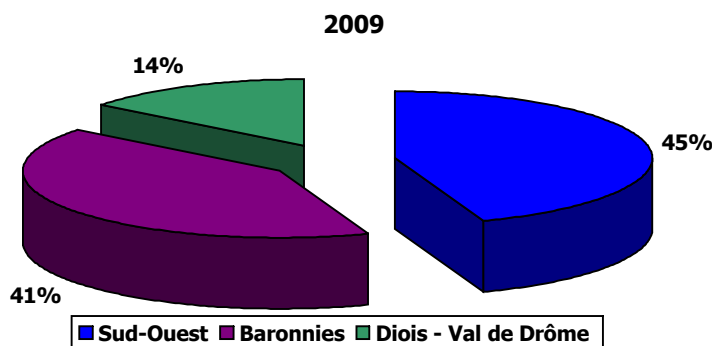
3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PROFIL DES EXPLOITATIONS

□ **Répartition géographique des surfaces de production**

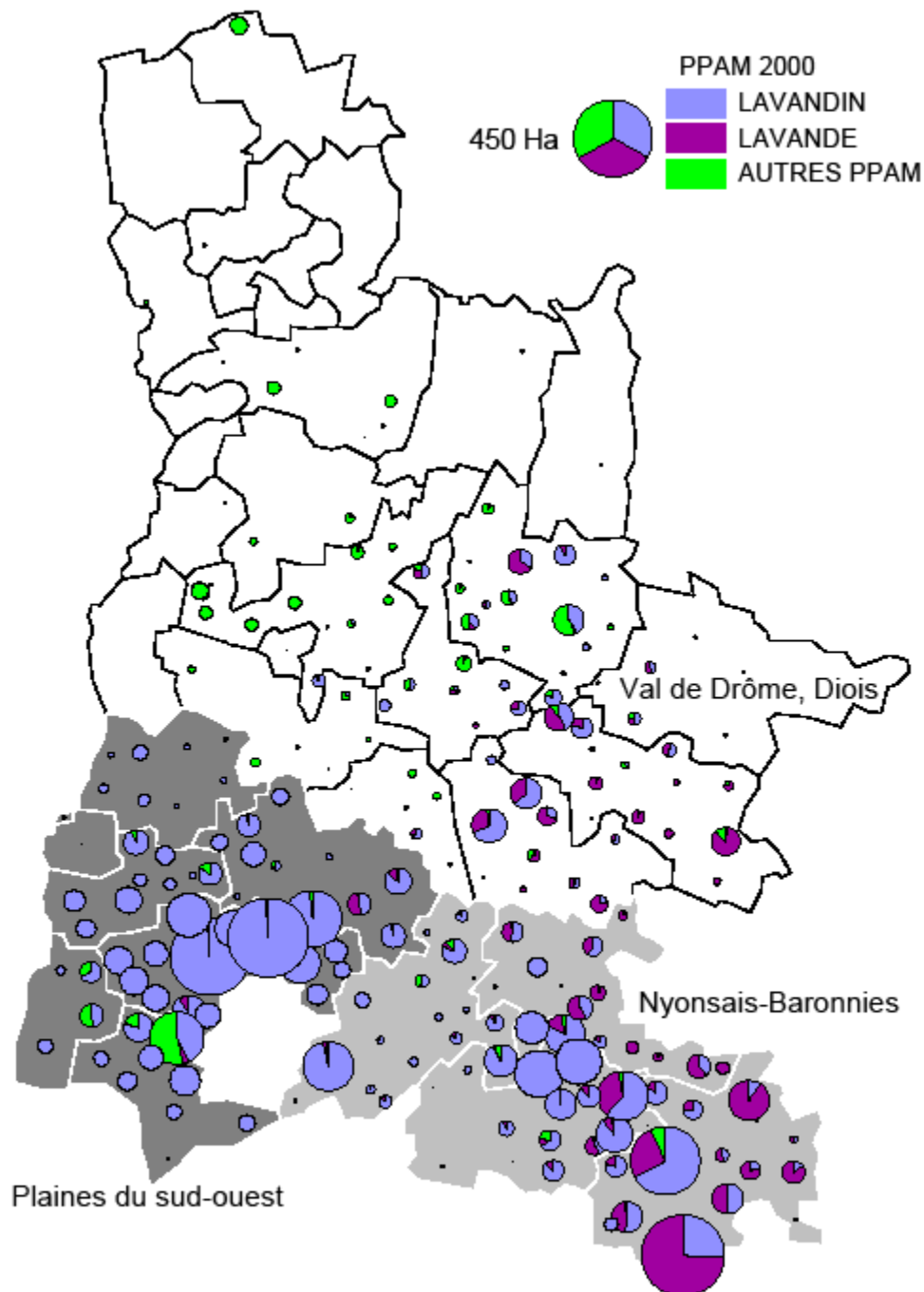


En 2000, la répartition géographique des surfaces présente une prédominance du sud du département : 85 % des surfaces sont situées au sud d'une ligne Montélimar – La Charce. Les surfaces se répartissent également entre la plaine et la zone de montagnes sèches.

La répartition géographique des surfaces a peu évolué en une dizaine d'années, la prédominance du sud restant très forte, voire même en très légère augmentation, malgré la réduction des surfaces en lavande et lavandin. La diminution des surfaces de lavande, spécifique au territoire des Baronnies, ne se traduit pas dans la répartition géographique des surfaces.



En 2000, la répartition géographique de la culture de la lavande, du lavandin et des autres plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans le département de la Drôme, est la suivante :



(Agreste Drôme, 2001)

L'évolution a été faible en 9 ans. Les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont associées :

- Dans les Tricastin, avec la vigne, pour le lavandin
- Dans le Nyonsais et les Baronnies, avec la vigne et l'arboriculture, pour la lavande et le lavandin. Certaines exploitations, dans l'est des Baronnies, associent l'élevage ovin avec la culture de la

- lavande et du lavandin. Il y a également un développement de la culture du petit épeautre et des plantes aromatiques, avec la lavande et le lavandin.
- Dans le Diois, le val de Drôme, le pays de Bourdeaux – Dieulefit, une grande variété de cultures. Dans l'est du Diois, l'élevage est également important.

□ **Profil des exploitations**

Le profil des exploitations drômoises cultivant des plantes à parfum, aromatiques et médicinales est spécifique au département. Il s'agit le plus souvent d'exploitations diversifiées, associant ces cultures avec de l'élevage, de l'arboriculture fruitière ou de la viticulture. Les surfaces moyennes de plantes à parfum, aromatiques et médicinales par exploitations sont faibles.

Seul le recensement général agricole de 2000 permet d'obtenir des informations fiables et plus précises sur le profil des exploitations cultivant des plantes à parfum, aromatiques et médicinales : « Près de 90 % des producteurs et des surfaces en plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont dans des exploitations à orientation végétale. Pour autant, les producteurs spécialisés ne regroupent que 25 % des exploitations et moins de 40 % des surfaces. Les autres orientations végétales, associant majoritairement des cultures pérennes (vigne, verger), représentent 60 % des producteurs et 50 % des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. 70 % des exploitations et 88 % des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont issues d'exploitations dites professionnelles. Les exploitations non professionnelles sont davantage présentes sur des orientations d'agriculture générale ou de polyculture, alors que leur part est plus modeste en arboriculture et surtout en viticulture » (Agreste Drôme, 2001).

En 2009, le profil des exploitations productrices de plantes à parfum, aromatiques et médicinales n'a pas évolué de manière significative par rapport à 2000.

□ **Rôle de l'irrigation**

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont principalement des plantes de climat méditerranéen, donc peu exigeantes en eau. La plupart des surfaces en cultures sont dans des zones sans ressources en eau importantes (cf. Répartition géographique des surfaces de production).

Certaines espèces de plantes aromatiques ont besoin d'apports en eau significatifs pour permettre une production économiquement rentable, comme le basilic, le persil aneth ou le coriandre, ou valorisent bien un apport d'eau supplémentaire, comme le thym, pour certaines variétés, l'origan, la sauge officinale, ...

Certaines plantes médicinales peuvent également bien valoriser un apport supplémentaire d'eau.

L'irrigation est développée pour la culture des plantes aromatiques, et principalement les plantes fraîches destinées à la surgélation. La zone géographique de production de plantes aromatiques irriguées est limitée à la vallée du Rhône, dans la plaine de Pierrelatte, et dans la basse vallée de la Drôme, à la confluence avec le Rhône. Cela concernera de 400 à 600 ha environ.

Dans les Baronnies, la question de l'irrigation sur lavande et lavandin est posée (quand la ressource en eau le permet). Les objectifs en sont le maintien des plantations voire la rentabilité des cultures pour les productions de bouquets (longueur des tiges) et peut-être même de la fleur. L'accès à l'eau étant très limité sur ce secteur, la mise en œuvre de cette technique ne pourra être que réduite en nombre d'exploitations et en surfaces concernées.

4. LES CAUSES D'ÉVOLUTION DES SURFACES

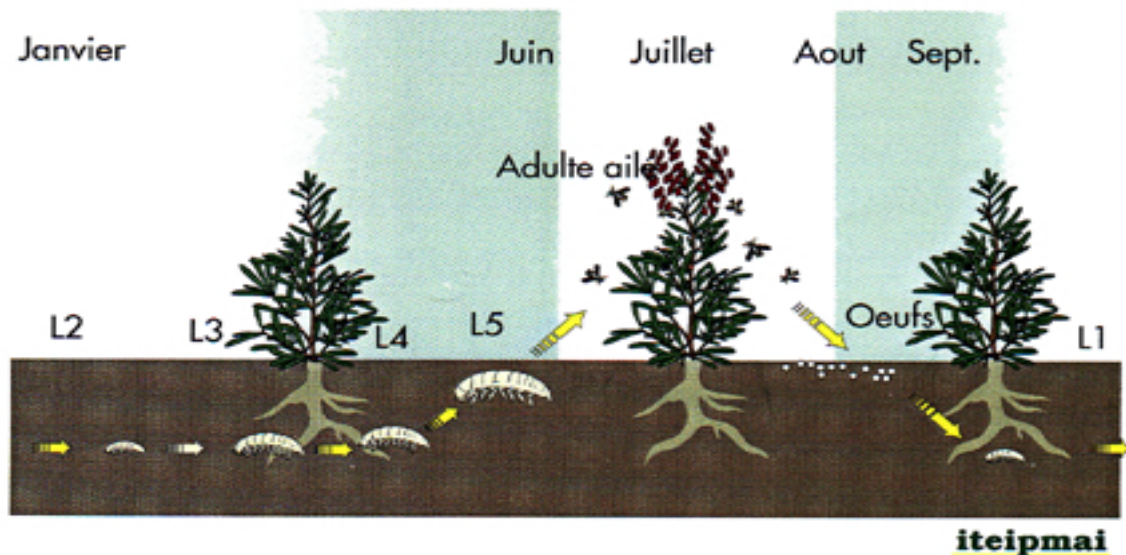
En constituant 80 % des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales de la Drôme, les cultures de lavande et de lavandin sont les productions essentielles du département. Tout phénomène les concernant va influencer fortement sur l'évolution des productions de la filière.

Les diminutions des surfaces de lavande dans le département sont liées à des mortalités très importantes des plantations depuis 2003. Les conditions climatiques ont joué un rôle important, même si les causes sanitaires ont eu également un impact sur l'affaiblissement des cultures.

□ **Les problèmes sanitaires**

Depuis 1988, un dépérissement affecte la culture de la lavande. Après dix ans de recherche et d'expérimentation, la causalité de ce dépérissement a pu être établie. Il s'agit d'un phytoplasme (le phytoplasme du Stolbur de la tomate) transmis par un insecte piqueur (la cicadelle *Hyalestes obsoletus*). La lavande de population, la lavande clonale et le lavandin peuvent être touchés.

Le cycle de la cicadelle, présenté ci-dessous, possède une phase larvaire souterraine pouvant s'effectuer sur la lavande ou le lavandin, et une phase adulte aérienne.



De part sa biologie, le vecteur est très difficile à détruire avec les insecticides actuellement homologués. Le phytoplasme, bactérie vivant dans la plante, ne peut pas être détruit par les traitements autorisés en protection des cultures.

Ainsi, la nature de l'agent pathogène et le mode de transmission ne permettent pas la lutte directe contre ce parasitisme. Les seuls moyens de lutte actuellement disponibles sont des moyens indirects issus de la recherche scientifique.

Les travaux scientifiques menés depuis 1988 ont permis :

- de sélectionner deux populations améliorées tolérantes, « Rapido » et « Carla », et plusieurs clones de lavande, pour la production d'huile essentielle. Ces sélections sont diffusées auprès des producteurs.
- de mettre au point un itinéraire technique de production de plants sains de lavande ou de lavandin. Ces plants sains permettent de mettre en place des parcelles dont les plants ne possèdent pas de phytoplasme à la plantation. Les parcelles implantées avec ces plants présentent une plus grande longévité. La totalité des plants de populations ou de clones améliorés de lavande produits respectent cet itinéraire technique certifié.

La cause sanitaire n'est pas la seule cause à l'origine des mortalités observées depuis 2003. Antérieurement, le dépérissement se développait déjà, mais ne provoquait pas de mortalités aussi importantes.

□ **Les causes climatiques**

Les conditions environnementales sont également en cause dans l'augmentation importante des phénomènes de mortalité. En apparence, le gel a été à l'origine de mortalités importantes depuis 7 ans. En réalité, le climat est bien en cause, mais plus par d'autres aspects.

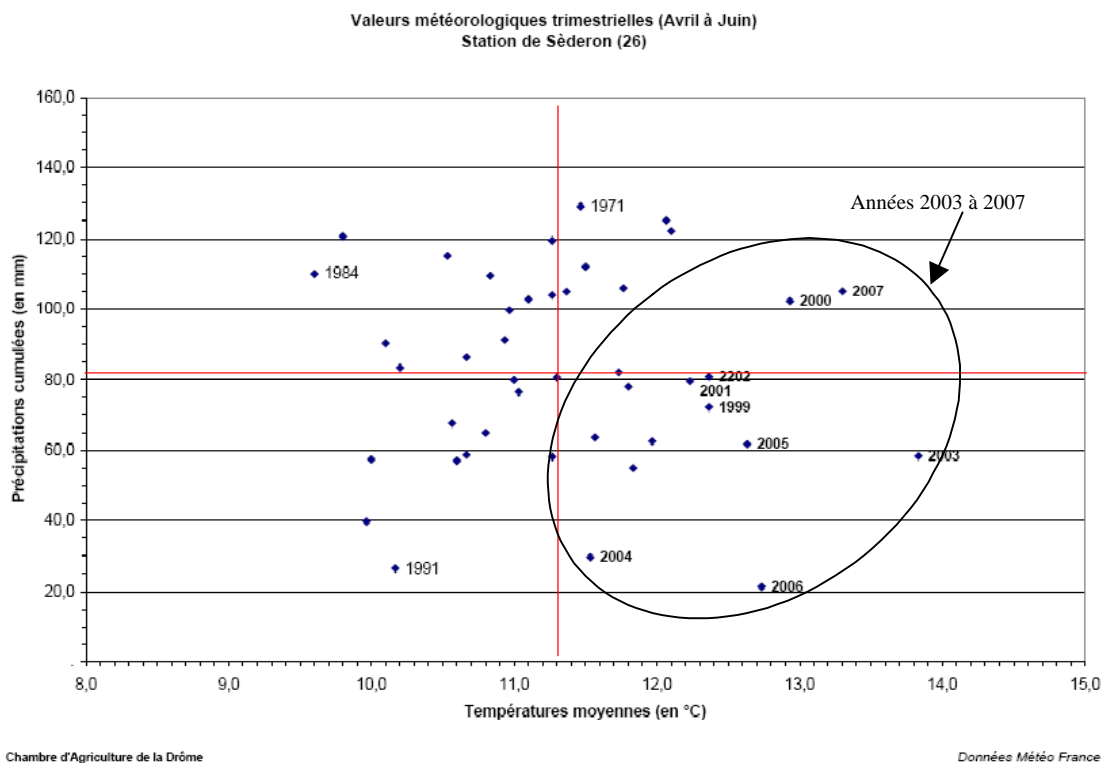
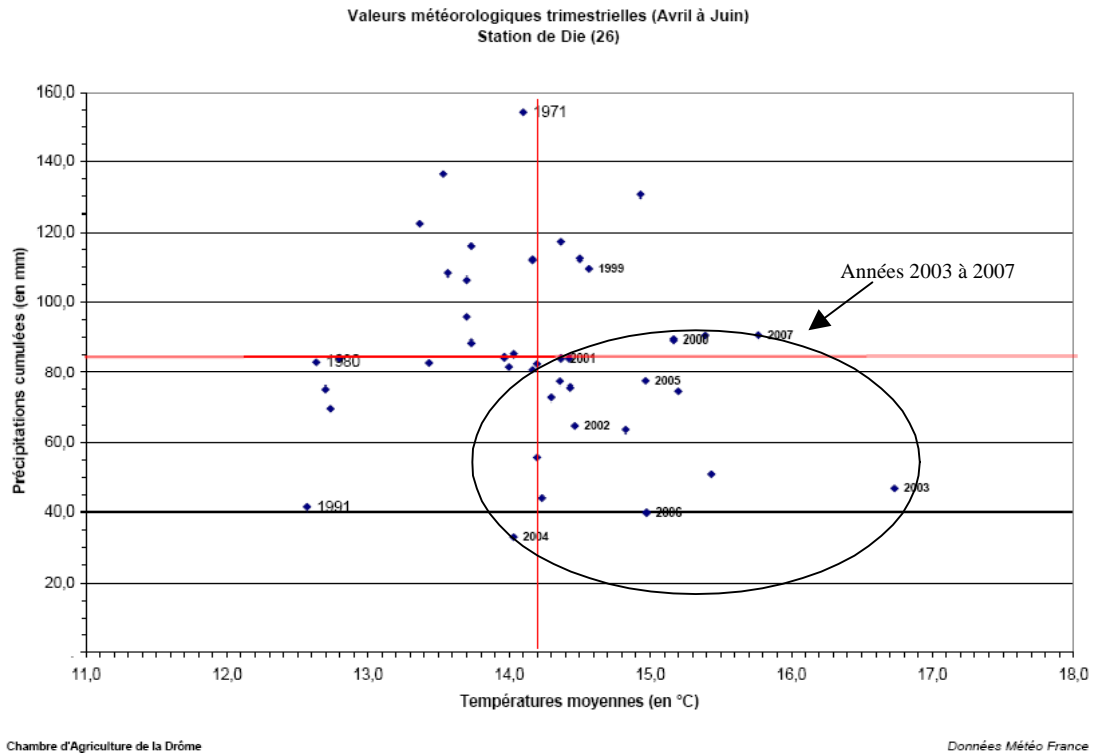
En effet, il a été possible d'observer, à partir des relevés climatiques, une évolution des conditions climatiques aux périodes de végétation de la lavande.

Sur les enregistrements suivants, issus des relevés des données météorologiques pour deux stations dans la zone de production de la lavande, Die et Sèderon, il est possible d'observer que les années de 2003 à 2008 sont les plus chaudes et les plus sèches des décennies précédentes. Sans préjuger d'un effet du réchauffement climatique, il est possible de détecter la présence d'une période plus chaude et plus sèche actuellement dans la zone de culture de la lavande. Il est par contre impossible de prévoir avec précision les effets locaux des évolutions des climatiques globales du réchauffement climatique actuel.

La grande tendance observée depuis 2003 est une diminution très nette :

- des précipitations printanières (d'avril à juin), correspondant à une période intense de croissance de la lavande,
- des précipitations automnales (d'août à octobre), correspondant à la période de reprise de végétation après la coupe estivale et de constitution des réserves nécessaires à la plante pour passer l'hiver dans de bonnes conditions.

Dans ces conditions, les cultures ont beaucoup de difficultés à survivre, et la durée des plantations sont fortement réduites.



L'évolution des conditions climatiques a une incidence très forte sur les plantations de lavande principalement, du fait de la sensibilité de la plante à la sécheresse. Le lavandin, moins sensible, supporte mieux cette évolution.

□ **Conséquences sur les cultures et sur les exploitations**

Les mortalités importantes de plantes dans les cultures de lavande et de lavandin ont été à l'origine des arrachages anticipés des parcelles, qui ont réduit la durée de vie moyenne des cultures.

Les conditions climatiques ont été également à l'origine de mortalités de plants dans des parcelles plantées depuis moins de deux.

L'importance des arrachages, même s'ils ont été en partie compensés par de plantations, a diminué les surfaces en cultures de manière significative : la diminution atteint 15 % entre 2000 et 2009 pour le département de la Drôme. Les surfaces ayant augmenté entre 2000 et 2002, la réduction des surfaces depuis 2003 est supérieure à ce pourcentage.

Ces mortalités ont également des conséquences sur les exploitations lavandicoles. Le coût d'implantation de la culture constitue 40 % des coûts totaux, en situation normale, et peut monter jusqu'à 60 % en cas de renouvellement au bout de 4 ans. Des replantations accélérées vont avoir un impact direct sur la trésorerie et sur la rentabilité des exploitations. Suivant l'importance des surfaces concernées et la situation géographique et économique de l'exploitation, cet impact peut mettre en péril la pérennité même de l'exploitation.

5. LES PRODUITS

Les produits issus de la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont de nature très diverse, ainsi que les circuits de collecte. Il est difficile de connaître les volumes de productions concernés. Les produits agricoles issus de la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont variés, et ne sont pas fonction des espèces cultivées. La forme issue de la première transformation est définie par le débouché de la production.

Les productions issues de la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont commercialisées sous trois formes principales, présentées ci-dessous.

□ **Les extraits**

La première forme sous laquelle les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales peuvent être commercialisées sont les extraits. Un extrait est une forme concentrée de la plante concernée, renfermant les composés intéressants commercialement, qui peut être conservé et transporté de manière beaucoup plus facile que la plante dont il est issu.

En production métropolitaine des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, le seul extrait commercialisé en tant que produit agricole est l'huile essentielle. La notion d'huile essentielle fait l'objet d'une norme AFNOR (norme NF ISO 4720 – T75 005) définissant avec précision les conditions d'extraction permettant d'utiliser l'appellation huile essentielle pour un extrait de plantes. L'AFNOR homologue actuellement 496 normes concernant les huiles essentielles.

L'huile essentielle se présente sous la forme d'un liquide transparent à translucide, incolore à jaune ambré, d'aspect gras (d'où l'appellation d'huile), généralement fortement aromatique. Une huile essentielle contient de 50 composés organiques différents pour les plus simples, à plus de 5 000 pour des huiles essentielles complexes obtenues à partir de plantes tropicales.

Deux autres formes principales d'extraits peuvent être produites à partir de plantes à parfum, aromatiques et médicinales : les extraits obtenus à partir de solvants apolaires comme l'hexane et les extraits hydro-alcooliques. Ces techniques d'extraction ne sont réalisées que par des entreprises industrielles du fait de leur technicité, des contraintes réglementaires de mises en œuvre et des investissements matériels nécessaires.

□ **Les produits secs ou déshydratés**

La deuxième forme de produit issu de la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales est la plante sèche, sous forme de partie de plante, récoltée, séchée, et triée. Cette partie de plante peut être la fleur, la sommité fleurie, les sépales, la feuille mondée (séparée de la tige), la tige avec feuilles, le fruit

sous forme de baie ou de graine, la plante entière, la partie souterraine (racine, stolon, tubercule, rhizome, ..) principalement.

Ces formes sont définies dans le cadre de la pharmacopée européenne, qui caractérise la forme à commercialiser sous forme de normes.

Certaines parties de plantes peuvent être obtenues de manière très mécanisée, comme la feuille mondée, d'autres parties sont beaucoup plus délicates à obtenir, comme certains rhizomes.

Dans ce type de produit, les étapes de coupe, récolte, séchage, et tri influent directement sur la qualité du produit fini, donc sa rémunération.

□ **Les produits frais ou surgelés**

Une partie des plantes issues de la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sera commercialisée sous forme fraîche. Cette part constitue un pourcentage mineur de la commercialisation des produits issus des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il s'agit le plus souvent de la partie aérienne entière de la plante considérée. Les plantes les plus concernées seront certaines plantes aromatiques destinées à la surgélation, toujours faite sur plante fraîche, et de nombreuses plantes médicinales, vendues fraîches et dont les principes actifs seront ensuite extraits par un mélange hydro-alcoolique.

□ **Diversité des produits et des prix**

La diversité des produits issus des cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales empêche d'appréhender avec précision les volumes de production, une même culture pouvant produire de l'huile essentielle, de la feuille mondée ou de la plante fraîche surgelée. De même, le circuit de transformation et de commercialisation pourra être différent suivant la nature du produit issu de la culture. En conséquence, il est impossible de définir les volumes exacts de production pour chaque produit.

6. LES OUTILS DE TRANSFORMATION

Les outils de transformation, en particulier, pour la distillation et la surgélation, ont un impact direct sur la production, son maintien et son développement.

La Drôme possède en outil de première transformation :

- 30 distilleries fonctionnelles, dont 18 distilleries privées et le reste en C.U.M.A.
- 3 unités d'extraction à l'hexane
- une entreprise de surgélation avec 3 lignes de production
- 6 autres unités de transformation variées (différents types d'extraction)

La répartition géographique de ces outils de transformation montre une répartition sur la zone de production, notamment pour les distilleries, garante du maintien de la production de plantes à parfum, dépendante de la distillation (voir Annexe). L'implantation d'une entreprise de surgélation depuis 1994 a permis le développement de la culture de plantes aromatiques dont les surfaces ont doublées en 10 ans. La nature des espèces concernées (basilic, coriandre, aneth et persil) par un très fort développement et la localisation des cultures, situées dans les plaines du sud-ouest principalement, démontre le lien direct entre les possibilités de transformation existantes et le développement de cultures spécifiques.

7. LES PRIX

De même que pour les causes d'évolution des surfaces, les prix moyens pratiqués ne seront analysés que pour les produits principaux issus des cultures majoritaires : les huiles essentielles de lavande et de lavandin.

Les volumes de transactions étant significatifs, il est possible d'avoir une appréhension satisfaisante des prix pratiqués.

Pour les autres cultures, les produits qui en sont issus sont extrêmement divers et les circuits de commercialisation peuvent être très variés. L'importance de la qualité du produit vendu étant un critère essentiel dans la fixation du prix, les fourchettes de prix peuvent être très importantes pour un produit donné.

□ **Production conventionnelle**

Pour la production conventionnelle d'huile essentielle de lavande et de lavandin, l'évolution des prix du kg (en € courant) d'huile essentielle entre 2000 et 2009 est retracé dans le tableau ci-dessous :

Prix indicatif constaté (en €/ kg)	2000	2006	2009
Lavande de population	60	75	90
Lavande clonale	35	25	40
Lavandin Grosso	14,50	15	16
Lavandin Abrial	15	18	16
Lavandin Super	15	18	18

Ces valeurs se fixent dans un contexte global d'augmentation des coûts de production :

- Substitution de produits de protection des cultures anciens, à large spectre et peu onéreux par des produits plus récents, très spécifiques et plus chers.
- Augmentation du coût de l'énergie et en particulier des énergies fossiles, largement utilisées pour la distillation
- Augmentation globale du coût des intrants.

Ces valeurs recouvrent des variations très importantes suivant le produit entre les années présentées. Mais ces variations fortes influent sur les surfaces, par des phénomènes d'arrachages ou de plantations de forte amplitude. Les prix d'achat ne dépendent pas uniquement du volume offert par la production par rapport à la demande, mais également des possibilités de production dans les pays concurrents et du prix d'achat considéré comme acceptable de la part des acheteurs. En lavande et lavandin, l'utilisation majoritaire étant la parfumerie, des solutions alternatives existent, permettant de moduler l'utilisation de l'huile essentielle de plantes à parfum.

Pour la production majoritaire de lavandin Grosso, l'augmentation du prix moyen constaté de 1,50 €/ kg (soit 10 %) entre 2000 et 2009 ne compense pas l'augmentation des coûts de production sur la même période. Comme le montre les données présentées, l'huile essentielle de lavandin se situe dans une phase de diminution de prix depuis 2006, due au fait que la production est devenue excédentaire par rapport à la demande. Ce phénomène n'est pas lié à une forte augmentation de la production, inexplicable dans le contexte de diminution des surfaces en culture, mais une réaction des acheteurs à une forte augmentation du prix entre 2005 et 2006 (environ 30 %), une disponibilité limitée en huile essentielle de lavandin et la possibilité de substituer partiellement ce produit naturel par des produits de synthèse.

□ **Production biologique**

Prix indicatif constaté (en €/ kg)	2000	2009
Lavande de population	75	150
Lavande clonale	40	90
Lavandin Grosso	15	23
Lavandin Abrial	15	28
Lavandin Super	15	30

Bien que de plus forte ampleur, l'évolution des prix a été, sur la période considérée, plus régulière, sans variations de forte amplitude. Le paysage concurrentiel est différent, avec beaucoup moins de volumes de production dans les pays concurrents, et les solutions alternatives beaucoup plus limitées en terme d'usage des huiles essentielles. Ces différents facteurs ont concouru à de moindres fluctuations des prix.

Malgré l'augmentation du coût de la main d'œuvre, l'augmentation du prix de vente de 8 €/ kg (soit 53 %) permet mieux de compenser l'augmentation des coûts de production.

Le maintien des prix est dû à une demande toujours supérieure à l'offre et, du fait de la nature du marché, l'absence de solution de substitution, qui permettrait aux acheteurs de réduire leur demande et leur dépendance à l'huile essentielle biologique.

8. LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

Les produits issus des plantes à parfum, aromatiques et médicinales font l'objet d'un commerce important au niveau mondial. Les importations suivies de ré exportations, avec ou sans transformation, sont fréquentes. Il est donc difficile de suivre les flux au niveau mondial, d'autant plus que les rubriques douanières ne permettant pas de distinguer entre le produit brut et le produit transformé. Mais, pour les huiles essentielles de lavande et de lavandin, la France représente le premier exportateur mondial et pour les plantes médicinales en l'état, le cinquième exportateur mondial.

9. ANALYSE ÉCONOMIQUE

Les productions d'huiles essentielles de lavande et de lavandin ont été prises en compte pour le calcul d'une marge annuelle par hectare, intégrant les charges de mécanisation et l'amortissement de la plantation sur la durée de la culture.

□ **Production d'huile essentielle de lavandin**

La production d'huile essentielle de lavandin concerne 3 clones et deux modes de production : conventionnel et biologique. Il a été distingué deux conditions géographiques principales différenciant des conditions de cultures et économiques différentes : la situation des plaines du sud – ouest du département (plaines rhodaniennes et Tricastin) et la situation des montagnes sèches (Diois et Baronnies).

Production conventionnelle

La récapitulation des marges par hectare est la suivante :

Marge annuelle moyenne sans les aides (en €/ ha)	Plaine	Montagne
Lavandin Grosso	531	122
Lavandin Abrial	784	272
Lavandin Super	128	-

Pour réaliser un bilan complet, une prise en compte des aides existantes devait être faite :

Aide à la culture : D.P.U. attribué en 2009 à raison de 250 €/ ha.

Pour la production en zone de montagne, I.C.H.N. pour un montant de 191 €/ ha.

Marge annuelle moyenne avec les aides (en €/ ha)	Plaine	Montagne
Lavandin Grosso	782	539
Lavandin Abrial	1 034	657
Lavandin Super	378	-

Dans les conditions actuelles de prix d'achat, le lavandin Grosso en huile essentielle en zone de montagne n'est rémunérateur qu'avec les primes. Par contre, la production d'huile essentielle de lavandin en zone de plaine reste rémunératrice, y compris sans les aides. Dans le contexte de baisse structurelle du prix d'achat de l'huile essentielle de lavandin, l'avenir de la production en zone de montagne est posé.

Production biologique

Pour la production biologique, du fait de la répartition de la production, seul le cas de la montagne a été pris en compte. Les chiffres précédents expliquent le peu d'intérêt que rencontre la production biologique en zone de plaine, la production conventionnelle étant plus rentable qu'en montagne, et les surfaces en culture plus importantes, donc posant plus de difficulté en agriculture biologique.

Marge annuelle moyenne (en €/ ha)	Sans les aides	Avec les aides
Lavandin Grosso	696	1 081
Lavandin Abrial	1 454	1 871
Lavandin Super	693	1 110

Malgré des coûts de production supérieurs, la production biologique est encore rémunératrice, y compris sans les aides.

□ **Production d'huile essentielle de lavande**

Pour la production d'huile essentielle de lavande, la situation est beaucoup plus variable, selon les conditions de culture et de production. Une simulation des marges annuelles a été réalisée à partir des situations moyennes connues, selon un itinéraire technique optimisé représentatif de la diversité des situations rencontrées. La lavande ne pouvant se cultiver qu'à une altitude supérieure à 600 m minimum, la situation de montagne a été la seule prise en compte.

Marge annuelle moyenne (en €/ ha)	Sans les aides	Avec les aides
conventionnelle	819	1 233
biologique	1 959	2 373

Des expérimentations de comparaison de comportements de populations améliorées tolérantes et de populations de pays ont été menées sur la Ferme Expérimentale de Mévouillon pour évaluer les différences de tolérances et quantifier l'apport des populations améliorées tolérantes par rapport aux populations de pays. A partir des résultats observés sur la culture,

Il a été possible de traduire les résultats observés sur ces expérimentations dans le calcul des marges annuelles, pour des situations considérées similaires, en rendement en huile essentielle et en durée de culture. Les résultats obtenus en terme de marge annuelle sont éloquentes :

Marge annuelle moyenne (en €/ ha)	Sans les aides	Avec les aides
Population améliorée tolérante	- 125	1 233
Population de pays	- 517	- 140

L'expérimentation, probablement réalisée dans des conditions particulières, a abouti à des résultats extrêmes. Mais des cas situations similaires d'arrachages anticipés de parcelles sont connus. L'importance qu'ils représentent dans l'ensemble des plantations est difficile à chiffrer. Mais l'impact économique de ces situations extrêmes sur les exploitations concernées peut être évalué.

Dans ces conditions, il est possible d'apprécier l'apport que présente les populations améliorées tolérantes par rapport aux populations de pays, qui ont maintenant quasiment toutes disparues. La culture de lavande de population est déficitaire sans les aides, et n'est possible que pour les populations améliorées tolérantes, la culture de population de pays étant toujours déficitaire.

□ **Conséquences pour les exploitations**

Ces données économiques permettent d'expliquer la cause de la diminution de moitié des surfaces de culture de lavande en moins de 10 ans, la production n'étant pas rentable. Cette diminution s'est faite au profit du lavandin principalement.

Par contre, le développement du lavandin, en substitution de la lavande, pose le problème de l'avenir des exploitations sur la zone des Baronnies et du Diois, du fait de sa faible rentabilité directe. Cette substitution s'apprécie par l'absence de modification importante de la répartition des surfaces entre les trois zones

principales de production de la Drôme. De plus, cette substitution intervient après plusieurs années de renouvellement accéléré des plantations.

Dans les Baronnies, les exploitations lavandicoles sont dans une situation de trésorerie difficile, après 6 années de renouvellement accéléré des plantations, ayant présenté un coût très élevé par rapport à la rentabilité de la culture.

10. LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE LA FILIÈRE

La situation géographique du département de la Drôme a modelé les productions agricoles du département, mais également les exploitations et les voies de communication. Cette situation géographique a influé sur les caractéristiques de la production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

□ **Les points forts**

- 25 % des producteurs français de plantes à parfum, aromatiques et médicinales,
- 20 % des surfaces françaises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales,
- 33 % des surfaces de lavandin,
- 23 % des surfaces en agriculture biologique,
- Des conditions pédoclimatiques très variées, d'un climat continental à un climat méditerranéen, permettent de produire une large gamme d'espèces. La Drôme est le seul département français produisant de manière significative à la fois des plantes à parfum, des plantes aromatiques et des plantes médicinales.
- La proximité d'un carrefour de communication européen majeur,
- 2 bassins régionaux de consommation proches (Lyon et Marseille),
- Des outils de transformation nombreux et variés répartis sur le territoire permettant le maintien de la production et le développement sur certains secteurs.
- Des structures de production
- De nombreuses entreprises de transformation qui assurent un débouché de proximité et un lien avec l'aval permettant une bonne adéquation de la production avec les attentes du marché.
- Des outils de recherche et de développement : la station sud-est de l'I.T.E.I.P.M.A.I., la Ferme Expérimentale des Montagnes Sèches de Mévouillon, et l'équipe « Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales » de la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

□ **Les points faibles**

- Une surface moyenne de production par exploitation faible par rapport à d'autres départements producteurs,
- Une taille d'exploitation productrice de plantes à parfum, aromatiques et médicinales limitée, ce qui limite les capacités d'investissements,
- Une diversité importante des productions agricoles présentes sur les exploitations productrices de plantes à parfum, aromatiques et médicinales : les exploitations concernées sont faiblement spécialisées,
- Une dispersion des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sur une grande zone géographique : la densité de culture est faible par km².

11. LES ENJEUX POUR LA FILIÈRE

Du fait de la situation de la production de la lavande et du lavandin, les enjeux pour ces cultures sont plus spécifiques aux enjeux plus généraux de la filière.

□ **Enjeux pour la culture de la lavande et du lavandin**

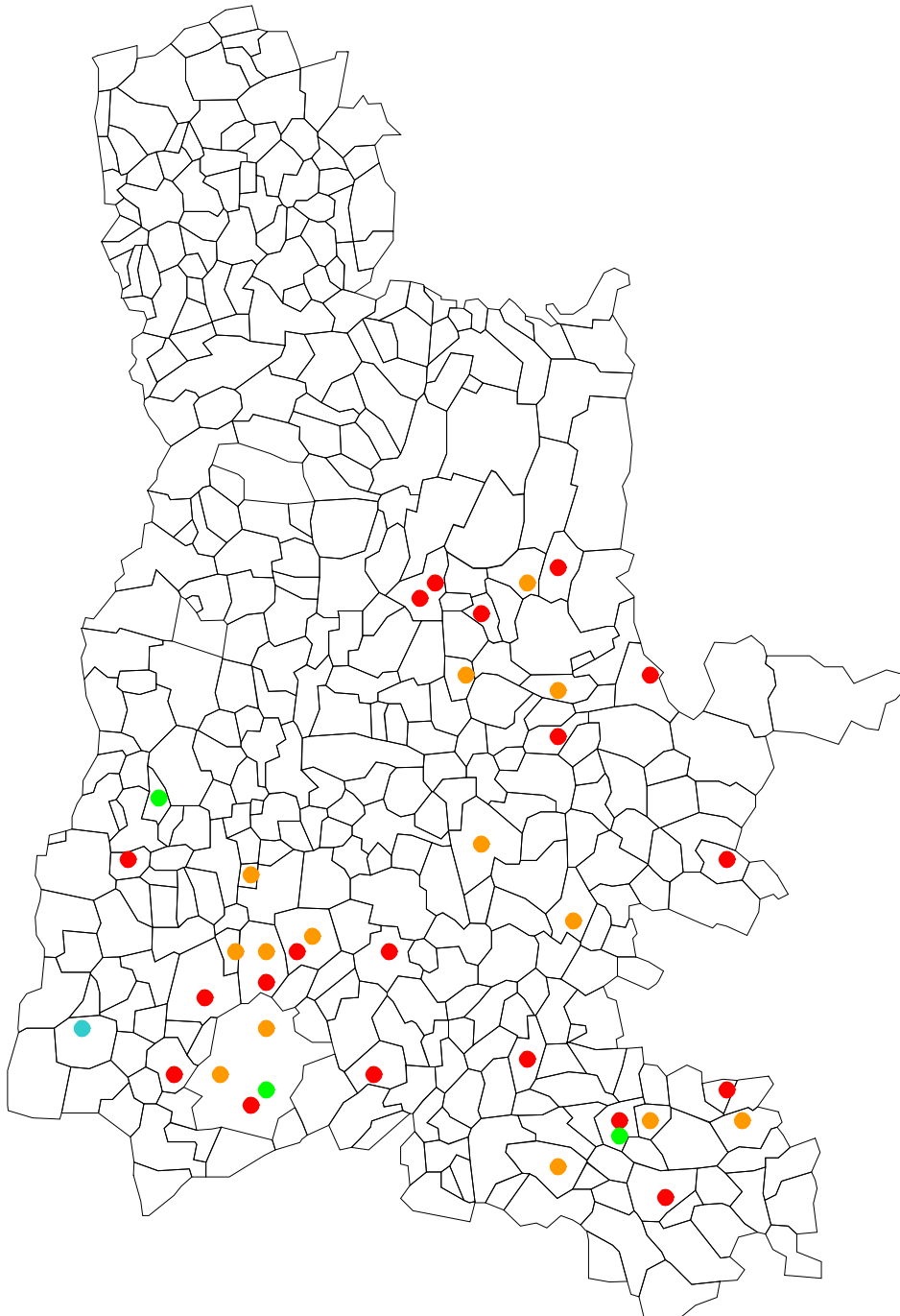
- Augmentation de la pérennité de la culture,
- Maintien de la production, pour conserver les marchés, les débouchés et le leadership mondial,

□ **Enjeux pour la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales :**

- Maintien de la compétitivité des productions, dans un contexte de concurrence international.
- Adaptation des productions aux demandes du marché, dans des conditions de forte volatilité des demandes des acheteurs.
- Maintien des exploitations en zone de déprise agricole.

Annexe

Localisation géographique des outils de transformation dans le département de la Drôme



Distilleries privées : orange
Distilleries en C.U.M.A. : rouge
Extraction à l'hexane : vert

Surgélation : bleu